

**SUPERVISION DES PRATIQUES  
PROFESSIONNELLES EN GROUPE**  
*EN PRÉSENTIEL OU « ONLINE »*

Formation professionnelle continue

---

Huit séances de trois heures, une fois par mois.



*Esquisse pour l'Oratorio, Maurice Denis vers 1905.*

## SUPERVISION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES EN GROUPE

### Les apports et les attendus

---

Telle que nous la pratiquons, la supervision des pratiques professionnelles en groupe est un processus d'accompagnement et de soutien visant le développement professionnel du praticien. Son objet est la mise au travail du vécu professionnel.

Les apports et attendus de la supervision sont nombreux :

- l'analyse approfondie d'une situation vécue puis, l'expression et la clarification de sa résonance émotionnelle,
- l'identification des valeurs personnelles qui soutiennent et guident l'expression professionnelle,
- l'identification des freins et la recherche de solutions créatives pour les transformer ou les détourner,
- l'entraînement au développement d'un regard distancié sur les différentes logiques et les enjeux systémiques...
- l'accroissement de ses compétences et de son sentiment d'efficacité personnelle...

### Méthode de travail :

---

Dans un cadre soutenant et à partir du récit de l'expérience vécue et présentée, la supervision peut être centrée sur la pratique professionnelle, sur les relations aux personnes, sur l'investissement personnel, sur le participant en questionnement... Ce travail est soutenu et enrichi par l'écoute et les apports du groupe.

### Public

---

Tout professionnel de l'accompagnement individuel ou de l'accompagnement en groupe : consultant en risques psychosociaux, consultant en bilan des compétences, psychologue, conseiller en orientation et insertion... (Examen de toute situation particulière).

## Prérequis

---

Avoir une pratique professionnelle qui nécessite une supervision.

## Type d'action de formation

---

Action de développement des compétences.

## Évaluation de la formation

---

Entretien de bilan et utilisation de grilles d'auto-évaluation de ses acquis, feedback du superviseur.

## Intervenante

---

De façon générale, son rôle est d'accompagner et de favoriser le questionnement et la créativité. Elle facilite à la fois l'émergence du contenu et la fluidité du processus. C'est une praticienne expérimentée et formée à l'approche clinique spécifique.

## Lieux :

---

Paris, Lyon.

## Durée et modalité

---

Huit séances de trois heures une fois par mois.

## Coût financier

---

Huit séances de trois heures :

Inscription individuelle : 1440 € TTC (1200 € HT) (groupe ouvert)

Entreprise/institution pour une inscription individuelle : 2880,00 TTC (2400,00 HT)

Entreprise pour un groupe institué : 4800,00 TTC (4000,00 € HT)

Les supervisions sont organisées en Ile-de-France (75-78) et à Lyon (69) ainsi que "online".

*Le calendrier complet de nos formations est sur [www.addens-consulting.com](http://www.addens-consulting.com)*

*Inscription : via le bulletin d'inscription envoyé sur email : [pratiquesrh@addens-consulting.com](mailto:pratiquesrh@addens-consulting.com) ou via notre site.*

**BULLETIN D'INSCRIPTION :**

*Une convocation vous sera envoyée par e-mail environ 10 jours avant le début de supervision*

**LE PARTICIPANT**

Nom : Prénom :  
Code postal : Ville : Adresse :

Nom de l'entreprise :

Métier/Fonction en entreprise :

Votre e-mail :

Téléphone bureau :

Téléphone portable :

Adresse : Code postal : Ville :

**AVEZ-VOUS RECOURS À UNE CONVENTION ?**

SI OUI, LAQUELLE ?

**FINANCEMENT PAR VOUS MÊME ?**

Financement individuel : 1440 € TTC (1200 € HT)

Pour les personnes finançant elles mêmes leur supervision, il est possible de régler en montant en 2 fois, soit 2 chèques de 720,00 euros.

Entreprise/institution pour une inscription individuelle : 2880,00 TTC (2400,00 HT).

Entreprise/institution pour un groupe institué : 4800,00 TTC (4000,00 € HT)

**Pour réserver votre place, merci de bien vouloir effectuer le règlement par virement bancaire :  
Addens Consulting - IBAN : FR76 3007 6021 1825 4618 0020 026**

Une facture globale sera établie au début de la formation.

**CONDITIONS D'ANNULATION :**

En cas d'annulation de votre inscription avant le début de la formation, il sera dû, à titre de compensation par le stagiaire défaillant une indemnité fixée de la façon suivante :

- **moins de 30 jours avant le démarrage de la formation** : chèque de réservation représentant le coût du 1er module encaissé et/ou entreprise du stagiaire facturée du montant de la réservation
- **moins de 15 jours avant le démarrage de la formation** : 50 % du montant total vous sera facturé ou le sera à votre entreprise
- **moins de 8 jours avant le démarrage de la formation** : 100 % du montant total vous sera facturé ou le sera à votre entreprise.

Fait à : le,

Signature :